



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Madame Bety Waknine
Directrice Générale
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 26/02/2024

N/Réf. : BXL40209_721_PU
Gest. : TS
NOVA : 04/PFD/1922759
Corr: Gerben KUMPS
Nancy DENAYER

BRUXELLES. Station STIB Lemonnier
(= zone de protection de l'Ancienne brasserie Express-Midi pour brasserie Caulier)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME: Placer 1 totem digital de 3m50 de hauteur en espace public (une face publicitaire, une face informations générales)

Avis de la CRMS

Madame la Directrice Générale,

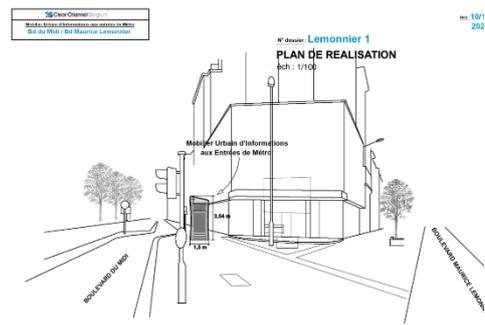
En réponse à votre courrier du 01/02/2024, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 21/02/2024, concernant la demande sous rubrique.



Contexte patrimonial (© BruGIS)



Montage photo du totem digital (document extrait du dossier de demande)



Représentation schématique de l'implantation du totem digital (document extrait du dossier de demande)

Avis

La demande consiste à placer un totem digital de 3 mètres 50 de hauteur sur le trottoir longeant le boulevard du Midi, à proximité de l'entrée de la station de préméto « Lemonnier ».

Si la CRMS comprend la nécessité d'informer au mieux les passagers de la STIB, elle regrette la multiplication des éléments de mobilier urbain, notamment les dispositifs publicitaires et lumineux, qui participent à l'encombrement du paysage urbain et en perturbent la lisibilité.

La Commission préconise par ailleurs que le dispositif publicitaire mobile actuellement en place devant l'entrée de la station et particulièrement encombrant pour l'environnement urbain, soit retiré.

Veillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président f.f.

c.c. à : lleirens@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; opp.patrioine@brucity.be

1/1